

Relations OTAN-Ukraine

Nouées au début des années 1990, les relations entre l'OTAN et l'Ukraine ont évolué jusqu'à constituer l'un des partenariats de l'OTAN les plus riches en substance. Depuis 2014, en conséquence de la crise qui a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, la coopération s'est intensifiée dans plusieurs domaines d'importance critique.

Évolution des relations

- Le dialogue a débuté lorsque l'Ukraine est devenue membre du Conseil de coopération nord-atlantique (1991), et la coopération s'est instaurée lorsque le pays a rejoint le programme du Partenariat pour la paix (1994).
- Les liens se sont resserrés en 1997 avec la signature de la Charte de partenariat spécifique, texte fondateur des relations OTAN-Ukraine. La Charte porte création de la Commission OTAN-Ukraine (COU), chargée de mener la coopération plus avant.
- L'OTAN a ouvert à Kiev son Centre d'information et de documentation (NIDC) en 1997 et son Bureau de liaison (NLO) en 1999.
- Ainsi que le prévoit la Déclaration de 2009 venant en complément de la Charte OTAN-Ukraine, l'Ukraine, au travers de son programme national annuel, est soutenue par la COU dans le travail de réforme qu'elle accomplit pour réaliser ses aspirations euro-atlantiques, reconnues dans les décisions prises au sommet de l'OTAN [tenu à Bucarest](#), en 2008.
- La coopération, qui s'est approfondie au fil du temps, est bénéfique aux deux parties, l'Ukraine contribuant activement aux opérations et missions dirigées par l'OTAN.
- L'accent est mis en priorité sur le soutien à une vaste réforme du secteur de la défense et de la sécurité, indispensable au développement démocratique de l'Ukraine et au renforcement de son aptitude à se défendre.
- En réaction au conflit russo-ukrainien, l'OTAN a accru son soutien au développement et au renforcement capacitaires en Ukraine. Les Alliés condamnent et ne reconnaîtront pas l'annexion, illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie, de même qu'ils condamnent les activités déstabilisatrices et agressives que mène ce pays dans l'est de l'Ukraine et dans la région de la mer Noire. L'OTAN a renforcé sa présence en mer Noire et a intensifié sa coopération maritime avec l'Ukraine et la Géorgie.
- Depuis le sommet de Varsovie, en juillet 2016, le soutien pratique apporté à l'Ukraine s'inscrit dans un ensemble complet de mesures d'assistance en faveur du pays.
- En juin 2017, le Parlement ukrainien a adopté une loi en vertu de laquelle l'adhésion à l'OTAN est redevenue un objectif stratégique de la politique étrangère et de sécurité du pays. L'amendement qui inscrit cet objectif dans la constitution ukrainienne est entré en vigueur en 2019.
- En septembre 2020, le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a approuvé la nouvelle stratégie de sécurité nationale de l'Ukraine, qui prévoit le développement du Partenariat spécifique OTAN-Ukraine en vue d'une adhésion du pays à l'Organisation.



Principaux domaines de coopération

La Commission OTAN-Ukraine (COU) est l'enceinte dans laquelle les Alliés et l'Ukraine peuvent se consulter sur les questions de sécurité qui les préoccupent. C'est également l'organe qui dirige les activités menées en coopération. La COU se réunit par ailleurs avant chacune des réunions du [Conseil OTAN-Russie](#).

L'OTAN aide l'Ukraine à renforcer ses capacités et à rendre ses forces davantage interopérables. Elle a mis en place à cet effet des groupes de travail spécifiques, tels que le Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense, ainsi que des programmes et des fonds d'affectation spéciale, qui permettent de financer des projets dans des domaines divers allant de la réadaptation médicale à la cyberdéfense. Suite à l'annexion, illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie, l'OTAN a considérablement accru son assistance pratique à l'Ukraine. Au sommet de Varsovie, en 2016, elle a arrêté un [ensemble complet de mesures d'assistance](#) en faveur du pays, qui a été réexaminé en 2018 par les ministres de la Défense des pays de la COU. Cet ensemble de mesures vise à aider l'Ukraine à assurer sa sécurité et à réaliser de vastes réformes dans le secteur de la défense et de la sécurité, sur la base des principes et des bonnes pratiques euro-atlantiques. Il comprend le travail de conseil effectué par la Représentation de l'OTAN à Kiev et 16 fonds d'affectation spéciale et programmes de renforcement des capacités.

L'Ukraine a contribué à de nombreuses opérations de l'OTAN, notamment les opérations de soutien de la paix menées en Bosnie-Herzégovine, les deux missions menées en Afghanistan (celle de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et la mission Resolute Support), ainsi que la mission de formation en Iraq et les opérations maritimes Active Endeavour et Ocean Shield. Aujourd'hui, le pays contribue à la Force pour le Kosovo (KFOR), dirigée par l'OTAN, et continue de fournir à l'Organisation des informations qui donnent une image plus précise de la situation maritime dans la région de la mer Noire. En outre, l'Ukraine renforce ses capacités et son interopérabilité au travers de sa participation à la Force de réaction de l'OTAN ainsi qu'en prenant part à des exercices tels que Cyber Coalition, l'exercice phare de cyberdéfense collective que l'OTAN organise chaque année.

L'OTAN a voulu remercier l'Ukraine pour son soutien de longue date et pour ses importantes contributions aux opérations en faisant de ce pays un partenaire « nouvelles opportunités » (EOP) en juin 2020. Ce statut facilite la coopération avec l'Ukraine en ce qu'il lui donne un accès privilégié à toute la panoplie d'outils d'interopérabilité de l'OTAN, et notamment aux exercices, aux formations, aux échanges d'informations et aux moyens de connaissance de la situation. L'Ukraine est le sixième pays à devenir partenaire EOP, rejoignant ainsi l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède.

Réaction au conflit entre la Russie et l'Ukraine

Dès le début du conflit russo-ukrainien, en 2014, l'OTAN a pris fermement position et a soutenu sans réserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Les Alliés condamnent avec vigueur et ne reconnaîtront pas l'annexion, illégale et illégitime, de la Crimée par la Russie, et ils dénoncent l'occupation temporaire de ce territoire. En conséquence, ils ont décidé de suspendre toute coopération pratique dans les domaines civil et militaire avec la Russie, tout en maintenant ouverts les canaux de communication politiques et militaires. L'OTAN a également renforcé sa posture de dissuasion en déployant des forces supplémentaires dans le centre, l'est et le sud-est du territoire de l'Alliance et elle a accru son [soutien à l'Ukraine en renforçant les entraînements et en mettant à sa disposition de l'équipement et des armes défensives](#).

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél. : +32 2 707 5041

E-mail : moc@hq.nato.int

Suivez-nous sur : [@NATOpress](#)

www.nato.int